



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement La Haute-Saint-Charles

RÈGLEMENT R.A.7V.Q. 20

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LA HAUTE-SAINT-CHARLES MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉTERMINATION DES INTERSECTIONS DES RUES ET DES ROUTES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ARRONDISSEMENT OÙ LE VIRAGE À DROITE À UN FEU ROUGE EST INTERDIT

**Avis de motion donné le 14 octobre 2003
Adopté le 10 novembre 2003
En vigueur le 16 novembre 2003**

RÈGLEMENT R.A.7V.Q. 20

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LA HAUTE-SAINT-CHARLES MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉTERMINATION DES INTERSECTIONS DES RUES ET DES ROUTES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ARRONDISSEMENT OÙ LE VIRAGE À DROITE À UN FEU ROUGE EST INTERDIT

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LA HAUTE-SAINT-CHARLES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le Règlement de l'arrondissement 7 La Haute-Saint-Charles, sur la détermination des intersections des rues et des routes relevant de la responsabilité de l'arrondissement où le virage à droite à un feu rouge est interdit, R.A.7.V.Q. 14, est modifié par le remplacement de l'annexe I de ce règlement par la suivante :

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Bastien, Boulevard / Valvue, Rue	Nord	De 7h à 16h lundi à vendredi
	Sud	De 7h à 16h lundi à vendredi
Colline, Rue de la / Pacifique, Rue	Sud	De 7h à 16h lundi à vendredi
Lapierre, Avenue / Érables, Rue des (Feux du MTQ)	Nord	En tout temps
	Sud	En tout temps
Ormière, Boulevard de l' / Blain, Rue	Est	De 7h à 22h
	Ouest	De 7h à 22h
Ormière, Boulevard de l' / Racine, Rue	Ouest	De 7h à 22h
Racine, Rue / Hôpital, Rue de l'	Sud	De 7h à 22h
	Nord	De 7h à 22h
Racine, Rue / Pavillon Saint-Louis, École spécialisée	Nord	En tout temps
Valcartier, Boulevard / Étudiants, Boulevard des	Est	De 7h à 22h

Intersections	Approche	Période d'interdiction
	Ouest	De 7h à 22h
Valcartier, Boulevard / Golf, Rue du	Ouest	De 7h à 16h lundi à vendredi

Annexe préparée le 25 septembre 2003

par : _____

Marc des Rivières
 Directeur, Division du transport
 Service de l'aménagement du territoire

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.